

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20250417_39/233
	Du 17 AVRIL 2025 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 9 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : CULTURE - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Caveirac et Nîmes Métropole pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marcel DESPROGES Etaient absents excusés avec procuration : Agnès GHELFI pouvoir à Marcel DESPROGES ; Sophie LINGERAT pouvoir à Sophie GIMENO ; Christian ANDRE pouvoir à Antoine GIRON ; Cyril GUERRE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS ; Marion BERLINE pouvoir à Isabelle MAZAY ; Marc AUGIER pouvoir à Loïc CODOU ; Alice BROSSETTE pouvoir à Elisabeth CRES ; Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Laurence MARTIN pouvoir à Patrick ETIENNE Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Jérôme BALLESTEROS. Rapporteur, expose :

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2025 autorisant le président de Nîmes Métropole à signer des conventions de partenariat à intervenir avec les communes membres et Nîmes Métropole pour l'organisation des traditions régionales et approbation du règlement interne du concours d'Abrivado pour 2025,

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, présente le projet de convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune de Caveirac concernant l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2025. Cette convention prendra effet dès que les modalités administratives requises seront réalisées et s'achèvera le 31 décembre 2025.

Le rapport de Monsieur BALLESTEROS entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la ville de Caveirac portant sur l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2025

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue déléguée à la culture à signer la convention dont le modèle et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 22 avril 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Antoine GIRON



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 030-213000755-20250417-2025041739233-DE



PAGE registre N° :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télé recours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>